
Extrait des registres du directoire de la Haute-Marne attestant du don d'une médaille en or par le citoyen Regnaut, juge de paix à Reynel, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des registres du directoire de la Haute-Marne attestant du don d'une médaille en or par le citoyen Regnaut, juge de paix à Reynel, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39117_t1_0063_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Extrait des registres des délibérations du directeur du département de la Haute-Marne (1).

Séance publique et permanente du 29 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Il a été fait ouverture d'un paquet adressé à l'Administration, lequel renfermait une lettre en date du 28 courant, du citoyen Regault, chirurgien et juge de paix du canton de Reynel, par laquelle il la prie de faire passer à la Convention nationale, comme une preuve de son amour et de son dévouement au maintien de la République, une médaille d'or qui lui a été décernée par l'Académie de chirurgie de Paris, dans sa séance publique de 1787 pour le premier prix d'émulation; laquelle médaille était jointe à la lettre.

Sur quoi, le directoire, le procureur général syndic entendu, en acceptant l'offre généreuse et patriotique du citoyen Regault, arrête que la médaille d'or dont il fait hommage à la République, sera incessamment adressée à la Convention nationale et qu'expédition du présent sera délivrée audit citoyen Regault.

Pour expédition conforme :

C. MARIOTTE, *secrétaire général.*

La Société populaire d'Avize (Avize), département de la Marne, félicite la Convention nationale qui, du haut de la miraculeuse Montagne, a foudroyé les scélérats, et elle l'invite à ne quitter son poste que lorsque tous les tyrans et leurs satellites seront anéantis.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit l'adresse de la Société populaire d'Avize (3).

Avize, décanli, 20^e jour du mois de brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Votre courage et votre sagesse sont les garants assurés du salut de la patrie. Du haut de la miraculeuse Montagne vous promenez fièrement vos regards paternels sur la vaste étendue de la République. Vous pénétrez et déjouez aussitôt les trames infernales de nos ennemis; votre attitude imposante les atterre, ils voudraient, les scélérats, vous voir rouler dans le marais fangeux où s'éteindrait, selon leurs infâmes désirs, le feu sacré du civisme pur qui embrase vos âmes. Tonnez ! Frappez ! Écrasez ! jusqu'au dernier des oses (sic) téméraires qui menacent l'arche sainte d'une atteinte sacrilège ! Nouveaux hercules, que la terrible massue dont vos bras nerveux sont armés fasse rentrer dans le néant tous les tyrans et leurs automatisés satellites ! Alors, mais pas plus tôt, rentrez dans vos foyers, conquis des bénédictions de la génération présente, doux et juste présage de celles que donnera à votre mémoire la race future.

Attendez-y avec confiance le jugement de la sévère et impartiale postérité, soyez assurés que ce juge incorruptible consacrerà vos glorieux, vos immortels travaux qui surageraient dans l'abîme des siècles.

« Voilà, valeureux Montagnards, le vœu sincère de la Société populaire des amis de la République une et indivisible, qui s'est formée ces jours derniers dans la commune d'Avize, chef-lieu de canton, district d'Épernay, département de la Marne; son premier regard s'est porté vers vous. Ces fiers républicains qui la composent, enfants de vos principes, zélés partisans de vos maximes, voudraient avoir mille vies à consacrer à la chose publique, et vous prouver leur admiration et leur dévouement. Sous de tels auspices, ils ouvrent, avec courage, leur carrière politique, et jurent guerre aux tyrans, aux muscadins de toute espèce, amour et fraternité aux sans-culottes.

« Grâce enfin aux vœux réitérés de la République, à vos mesures vigoureuses, au sang des martyrs de la liberté qui criait si hautement vengeance de toutes parts, la tête exécrable de l'Autrichienne est tombée sous le glaive des lois, le fédéralisme est anéanti, le fanatisme s'éteint tous les jours. Quelles couronnes sauraient payer des bienfaits si inappréciables ! Le bonheur de la République est votre unique objet, quand nous en jouirons nous partagerons noire récompense.

« LE BRUN, *secrétaire*; POINTE: BERTRAND, *secrétaire*; BROUILLET, *président.* »

Le conseil général de la commune de Saint-Quentin fait passer à la trésorerie nationale 1,039 marcs d'argent, fruit des dépouilles des temples de la superstition; il exprime avec énergie les sentiments républicains dont il est animé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Saint-Quentin (2).

Le conseil général de la commune de Saint-Quentin, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Des hommes libres ne reconnaissent qu'un culte, celui de la raison, qui, dépourvu des préjugés et de l'erreur, est simple et pur comme la nature. Les habitants de Saint-Quentin rendant hommage à cette déité ont anéanti pour jamais les hochets du fanatisme, leurs mains républicaines ont brisé les ornements fastueux qui décoraient les temples et leurs froides reliques serviles, instruments de l'astuce des prêtres pour abuser le peuple; ces trésors, analysés par l'erreur mensongère, vont donc servir à écraser nos ennemis.

« Le dépouillement des églises de cette com-

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 141.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.